

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Intervention de Gérard Filoche au Bureau national du PS  
le mardi 3 décembre 2013

# **Emploi échec de l'ANI loi du 14 juin - Explosion des CDD courts ? Imposer un quota maxi de précaires par entreprises - Non aux 12 dimanches**

date de mise en ligne : lundi 9 décembre 2013

- Politique - Au Parti Socialiste -

---

Démocratie & Socialisme

---

Suite à l'intervention sur l'emploi de Jean-Marc Germain, on a quelque peine à comprendre comment on s'est mis dans la nasse de se faire juger sur une variation de quelques dizaines de milliers d'emplois en plus et en moins au moment où il y a 5 millions de chômeurs... Bien sûr, c'est mieux de finir l'année en baissant, même légèrement le chiffre du chômage de masse. Mais on ne fera pas baisser le triste record de 5 millions de chômeurs avec seulement des mesures d'emplois aidés, aussi utiles qu'elles puissent être. **Il n'y aura pas de réduction sans réduction du temps de travail sur la semaine et sur la vie, 35 vers 32 h, et retour à la retraite à 60 ans.** En attendant, les gens n'ont rien à faire de l'inversion d'une courbe, ce sont des jeux de médias de sommet, dans leur quotidien, rien ne change, 10 à 15 millions de familles connaissent un chômeur dans leur vie...

Jean Marc dit qu'il y a 270 plans sociaux depuis le 1er juillet. C'est la date d'entrée en vigueur de l'ANI devenue entre temps loi de « sécurisation de l'emploi ». Cela fait 1017 plans sociaux depuis l'ANI du 11 janvier 2013 : le patronat ne joue pas le jeu, même de sa propre signature et on ne voit pas pourquoi on lui donnerait 20 milliards de CICE et 65 milliards d'aides à l'emploi au total par ailleurs. Il empêche et licencie : il sabote.

La loi du 14 juin prévoit les « homologations » par les « DiRECCTE » : mais celle-ci n'aident pas les salariés. Dans telle entreprise, Nouvelles Frontières, alors que le patronat de cette boîte liquide délibérément sa propre société, lorsque les syndicats vont voir les hommes du Préfet du 92, on leur répond « *vous n'avez qu'à négocier avec le patron* ». Ainsi se défile-t-on de toute responsabilité et on laisse les syndicats entre le marteau des plans sociaux et l'enclume de l'exigence d'une pseudo « négociation ». 75 % des plans sont « homologués » ce qui veut dire entérinés...

L'ANI loi du 14 juin, ce n'est pas mieux pour ce qui est des CDD courts, c'était l'affiche alléchante, rappelez vous, « *on va en finir avec les CDD courts de moins d'un mois* », c'est le contraire qui se passe, *Le Monde* vient de titrer sur l'explosion des CDD courts, le patronat là encore se moque du monde, c'est notre ennemi, pas notre ami. Il faut dire que ce n'est pas dissuasif de passer d'une taxe de 14 % à une taxe de 17 % pour les CDD courts... comme prévu l'intérim prend le relais, comme prévu, tant qu'il n'y a pas une limite, un quota maxima de précaires par entreprise, avec contrôle et sanction, on n'arrête rien. **J'ai demandé cent fois un « quota » par exemple pas plus de 5 % de précaires par entreprise de plus de 20 salariés** (motivés par surcroît exceptionnel de travail ou remplacement de salarié absent). J'ai lu que le ministre du travail envisageait, enfin, un quota pour les « stagiaires », pas plus de 10 % par entreprise, si on peut le faire pour les vrais faux stagiaires, on peut le faire pour les vrais faux précaires ! Tirons le bilan de l'échec de l'ANI ! Faisons-le !

L'ANI devenu loi aboutit aussi fort mal dans les négociations qui étaient prévues : sur le temps partiel, il était proclamé un « plancher » de 24 h, les négociations voient le patronat imposer des planchers de 10 h... Il était proclamé une « complémentaire santé », le Conseil constitutionnel du 13 juin avait donné pleins pouvoirs aux employeurs, les négociations renforcent le choix de la main-mise sur ce pactole de 4 milliards des grosses assurances privées AXA, Allianz, Generali...

Le ministre du budget sur *France Inter* évoque tranquillement la baisse du coût du travail et pas la baisse des dividendes, au moment où le patron de PSA, envisageait de ne pas « s'autoréguler » pour se verser 21 millions d'euros de retraite chapeau. Et alors que le Smic est bloqué, ce qui bloque la relance et bloque l'emploi.

Y-a-t-il un rapport entre le travail le dimanche et l'emploi ? Oui ! Car l'extension du travail du dimanche va supprimer des emplois dans les petits commerces. Le vieux chiffre de la DARES, selon laquelle 30 000 emplois seraient perdus parmi les petits commerces en cas de généralisation du dimanche est plus que probable. Ce sont les grandes chaînes commerciales qui en profitent, Leroy Merlin, Castorama pas le quincaillier du coin, qui ferme. Dans un premier temps, il y aura des recrues du dimanche, puis les salariés du lundi et du mardi seront virés. Ce qui est vendu le dimanche ne le sera pas le lundi. Le porte-monnaie n'est pas extensible. Un emploi du dimanche sera un

chômeur de plus le lundi. Des femmes pauvres et précaires ou des étudiants désargentés seront contraints à quitter leurs familles le dimanche. Et 12 dimanches, ça fait 25 % des dimanches ouverts par an, c'est énorme.

Seuls ces jours là seront, par la loi, payés double avec repos compensateurs. Ces 12 jours là seulement. Car le reste dépendra du bon vouloir du patron : plus les dimanches seront banalisés, moins il y aura de primes exceptionnelles...

Les patrons du bricolage ont gagné en fraudant : après les pigeons, les poussins, les abeilles, les bonnets de couleur, voilà les castors qui prouvent qu'en fraudant on fait reculer le gouvernement. (La fraude paie quand il s'agit des patrons, mais les salariés ne sont pas amnistiés).

Jean-Paul Bailly affirme qu'il ne faut pas de majoration salariale ni de repos compensateur dans les entreprises de moins de 11 salariés ouvertes le dimanche : celles qui les pratiquaient, vont donc les supprimer. Or il y a 4 millions de salariés dans les moins de 10, sans doute la moitié dans le commerce. Et pour tous les salariés qui seront dans les PACT ou PATT, ex PUCE, il n'est pas prévu de loi majorant les salaires ou imposant un repos compensateur, la « contre partie » sera au bon vouloir des patrons... ce qui promet ! **Donc baisse de l'emploi dans les petits commerces, et non hausse des salaires, toute cette affaire de banalisation progressive du dimanche, est nuisible, destructrice de lien social, faiseuse de chômage, on avait beaucoup combattu contre le passage de 3 à 5 dimanches en 1992, voilà qu'on passe à 12. Non aux 12 dimanches !**